
 <p>Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p>	 <p>Étapes sur mer — DESTINATION — BAIE DE CANCHE</p>							
Délibération n° 15	Conseil Municipal du Mercredi 12 Avril 2023							
FINANCES	Domaine de compétence : 7.1 – Décisions budgétaires							
<p>Le Mercredi Douze Avril deux mille vingt trois à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Franck TINDILLER.</p> <table border="1" data-bbox="165 775 517 1279"> <tr> <td>Date de convocation : 04/04/2023</td> </tr> <tr> <td>Membres présents : 25</td> </tr> <tr> <td>Membres ayant donné pouvoir : 4</td> </tr> <tr> <td>Membre(s) excusé(s) : 0</td> </tr> <tr> <td>Membre(s) non excusé(s) : 4</td> </tr> <tr> <td>Nombre de votants : 29 puis 28 (Monsieur le Maire ne prend pas part au vote des comptes administratifs)</td> </tr> <tr> <td>Affiché le 14/04/2023</td> </tr> </table> <p>Présents : Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Christelle BEURAIN, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Bernard WAUQUIER, Madame Dominique DELSAUX, Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Nathalie TILLIER, Adjoint, Monsieur Gérard ANDRE, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Andréa ELYSE, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur Adrien BACLET, Madame Aurore WACOGNE, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Robert BAILLET, Madame Marine NEMPONT, Monsieur Grégory HURTREL, Monsieur René BONVOISIN, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR Conseillers municipaux.</p> <p>Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Bernard GHESELLE à Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Madame Lyliane DUFOUR à Madame Caroline ROSSIGNOL, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN à Monsieur Jean-Pierre LAMOUR.</p> <p>Absent (s) excusé (s) : 0</p> <p>Absent (s) non excusé(s) : Madame Justine GOSSELIN, Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Jean-Paul HAGNÉRÉ, Monsieur Xavier BRASSART.</p> <p>Votants : 29 puis 28 (Monsieur le Maire ne prend pas part au vote des comptes administratifs)</p> <p>Secrétaire de séance : Madame Marie-Antoinette LISIK</p> <p>Objet : Budget annexe Port de Plaisance- Vote du Compte Administratif 2022</p> <p>Rapporteur : Monsieur Bernard WAUQUIER, Adjoint.</p> <p>Synthèse de la délibération : Budget annexe Port de Plaisance - Vote du Compte Administratif 2022</p>		Date de convocation : 04/04/2023	Membres présents : 25	Membres ayant donné pouvoir : 4	Membre(s) excusé(s) : 0	Membre(s) non excusé(s) : 4	Nombre de votants : 29 puis 28 (Monsieur le Maire ne prend pas part au vote des comptes administratifs)	Affiché le 14/04/2023
Date de convocation : 04/04/2023								
Membres présents : 25								
Membres ayant donné pouvoir : 4								
Membre(s) excusé(s) : 0								
Membre(s) non excusé(s) : 4								
Nombre de votants : 29 puis 28 (Monsieur le Maire ne prend pas part au vote des comptes administratifs)								
Affiché le 14/04/2023								

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1612-12 et L1612-13, L2121-14, L2121-17, L2121-21, et L2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

En outre, conformément aux instructions ministérielles en vigueur et notamment au décret du 27 mars 1993 précisant les modalités d'application de la loi n°92.125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, les états contenant les développements et explications nécessaires sont joints au compte administratif,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2022 dressé par le comptable,

Après lecture des chiffres, sous la présidence de Monsieur Bernard WAUQUIER, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, il est proposé d'adopter le compte administratif 2022 du budget annexe Port de Plaisance, dressé par l'ordonnateur, hors de la présence de Monsieur Franck TINDILLER, Maire, dont les résultats s'élèvent à :

Section de fonctionnement :

Recettes :	184 847.68 €
Dépenses :	177 025.09 €
Résultat de l'exercice (Excédent) :	7 822.59 €
Solde antérieur reporté 2021:	0.00 €
Résultat global de l'exercice (Excédent):	7 822.59 €

Section d'investissement :

Recettes :	106 287.89 €
Dépenses :	90 079.13 €
Solde d'exécution d'investissement (excédent) :	16 208.76 €
Solde antérieur reporté 2021:	3 584.39 €
Solde d'exécution d'investissement avant RAR:	19 793.15 €
Solde des Restes à Réaliser (RAR) :	-10 134.59 €
Solde global d'exécution d'investissement :	9 658.56 €

Synthèse des résultats de clôture de l'exercice :

INVESTISSEMENT	9 658.56 €
FONCTIONNEMENT	7 822.59 €
RESULTAT GLOBAL	17 481.15 €

Monsieur le maire quitte la séance et ne prend pas part au vote, Monsieur Bernard WAUQUIER, Doyen d'âge, prend la présidence, **la délibération est adoptée par 26 voix pour et 2 contre.**

Vu pour être affiché le 14 Avril 2023 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire
Franck TINDILLER



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication
d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.

